

## REUNION DU 28 MARS 2006

**L'AN DEUX MILLE SIX** le 28 mars à 19H30 le Conseil Municipal de la Commune de BOULIAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre FAVROUL, Maire.

Date de convocation : 23.03.2006

Nombre de Conseillers en exercice : 23 Présents : 15 suffrages exprimés : 18

**ETAIENT PRESENTS** : Mmes, Mlles, Ms FRADIN, DARAN, CORGIBET-LAPOTRE, MAGNOUAC, WANNER, CAILLOU, LAURENT, BARDET, FAVROUL, JACQUART, BERTRAND, THIBEAU, POULAIN-RHEM, BLOCK, GRENIER DE CARDENAL,

**POUVOIRS DONNES** : Mr ALCALA à Mr JACQUART - Mme TERRIGEOL à Mr BERTRAND – Mr MARZIAC à Mme FRADIN

Le Conseil a élu Mr POULAIN-RHEM en qualité de secrétaire de séance

### PLAN DE PREVENTION DU RISQUE D'INONDATION AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE

Mr Favroul, Maire, ayant rappelé les termes et les conséquences pour la Plaine de Bouliac du PPRI approuvé par le Préfet de la Gironde le 7 juillet 2005, il explique ensuite que les recours gracieux introduits par la commune et plusieurs riverains de l'allée des Aubiers n'ont pas abouti. Aussi ces derniers ont ils fait procéder à des relevés topographiques en vue de demander au Tribunal administratif de Bordeaux l'annulation du PPRI de Bouliac ou à défaut la condamnation des services préfectoraux à reconsidérer le dit document. Les requêtes correspondantes ayant été déposées au Tribunal Administratif le 01.02.2006, ce dernier nous les a transmises et demande à la commune de faire part de ses éventuelles observations sur ce dossier.

Où ces explications et après en avoir délibéré, le conseil municipal donne, conformément aux articles L2132-1 et L2132-2 du CGCT, tous pouvoirs au Maire pour ester en justice et faire part des observations conformes à l'avis émis par le Conseil Municipal sur le projet de PPRI le 2 juin 2004.

Résultat du vote : unanimité

### MARCHES PUBLIC-LISTE DES ATTRIBUTAIRES 2005

Mr Favroul Maire explique que le nouveau code des marchés publics fait désormais obligation aux collectivités territoriales, au cours du premier trimestre, de présenter la liste des marchés publics dont le montant est supérieur à 50 000 € ht ; ce pour l'année n-1.

Mr Favroul présente donc cette liste :

<b>Société</b>	<b>Montant TTC</b>	<b>prestation</b>
SRA	80 649.02	restaurant scolaire et CLSH (2005)

Résultat du vote : unanimité

**AUGMENTATION DE LA CAPACITE DE LA CRECHE  
CONVENTION DE MAITRISE D'ŒUVRE  
AUTORISATION DE SIGNATURE**

Mr Favroul, Maire, ayant rappelé les termes du contrat enfance en cours et la décision d'augmenter la capacité de la crèche de 16 à 20 places, il présente ensuite le projet de contrat d'assistance architecturale et technique présenté par le cabinet Archigraphe Studio. (copie jointe).

Où ces explications, vu les articles L2122-21 et suivants du CGCT, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- 1) accepte la proposition de contrat d'assistance architecturale et technique présentée par Archigraphe studio pour un montant forfaitaire de 4 186 € ttc
- 2) donne tous pouvoirs au Maire pour la signature de la convention correspondante.

Résultat du vote : unanimité

**COLLECTE DES DECHETS VERTS ET ENCOMBRANTS  
CONVENTION  
AUTORISATION DE SIGNATURE**

Mr Favroul, Maire, rappelle le service de ramassage des déchets verts et des objets encombrants mis en place depuis plusieurs années. Il présente ensuite la proposition de contrat faite par la société Onyx pour l'année 2006 : six passages dans l'année sont prévus pour un montant total de prestation de 5 306.65 € ttc.

Où ces explications, vu les articles L2122-21 et suivants du CGCT, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- 1) accepte la proposition de contrat pour le ramassage des déchets verts et des encombrants présentée par Onyx pour un montant forfaitaire de 5 306.65 € ttc
- 2) donne tous pouvoirs au Maire pour la signature de la convention correspondante.

Résultat du vote : unanimité

**INSTALLATION D'UN TELESCOPE SUR LE BELVEDERE  
AUTORISATION D'EXPLOITER**

Mr Favroul, Maire présente la proposition de la société WIKA-DIMO qui souhaite installer et exploiter pendant 3 ans un télescope touristique sur le Belvédère. Il précise ensuite les termes de la convention dont copie jointe

Où ces explications, vu les articles L2122-21 et suivants du CGCT, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- 3) accepte la proposition de contrat de la société WIKA-DIMO (copie jointe) pour l'installation et l'exploitation d'un télescope touristique sur le belvédère
- 4) donne tous pouvoirs au Maire pour la signature de la convention correspondante.

Résultat du vote : unanimité

## **MAINTENANCE CLOCHES-HORLOGE ET PARATONNERRE**

Mr Favroul, Maire présente la proposition de contrat (copie jointe) de la société ACH pour l'entretien des cloches, de l'horloge et du paratonnerre de l'église.

Où ces explications, vu les articles L2122-21 et suivants du CGCT, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- 1) accepte la proposition de contrat de la société ACH pour l'entretien des cloches, de l'horloge et du paratonnerre de l'église
- 2) donne tous pouvoirs au Maire pour la signature de la convention correspondante

Résultat du vote : unanimité

## **JUMELAGE-REMBOURSEMENT FRAIS DE DEPLACEMENT**

Mr Favroul Maire, rappelle que les conseillers municipaux membres de la commission de jumelage de Bouliac utilisent régulièrement leur véhicule personnel pour les déplacements et visites organisés en faveur des habitants de Saxon lors de leur venue à Bouliac dans le cadre du jumelage des deux communes. Ayant donné connaissance de la lettre du receveur municipal qui souhaite une délibération du conseil municipal pour régler directement aux membres de la dite commission les frais de transport correspondants, Mr Favroul propose de régulariser cette situation. Pour cela, il donne connaissance des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (articles L2123-18-1 et R2123-22-1) permettant le remboursement des frais de déplacements des élus municipaux dans la cadre de mission confiées spécialement par le conseil municipal.

Où ces explications, vu les articles L2123-18-1 et R2123-22-1 du CGCT, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide

- 1) le remboursement des frais de déplacement des conseillers municipaux membres de la commission jumelage lorsque ceux-ci utilisent leur véhicule personnel lors de la venue des habitants de Saxon à Bouliac, ce dans les conditions fixées par le CGCT
- 2) autorise la régularisation des dépenses ainsi engagées en 2005 par les membres de la commission et inscrit au compte 6532 frais de mission des élus, les crédits correspondants.

Résultat du vote : unanimité

## **COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2005 BUDGET GENERAL**

En préambule à la présentation détaillée du compte administratif 2005, Mr Favroul, Maire rappelle les deux objectifs fixés au moment du vote du budget primitif 2005 :

- 1) la réalisation du terrain de football
- 2) la maîtrise des dépenses de gestion et l'amélioration de la situation financière de la commune.

L'effort d'équipement en 2005 aura bien évidemment porté sur la réalisation du terrain de football engazonné : le montant des travaux réalisés s'élève à  
 Toutefois, quelques aménagements et améliorations doivent être apportés avant sa mise en service ; des crédits sont donc prévus au budget primitif 2006.  
 Mais surtout les résultats comptables de l'année 2005 marque une nette amélioration de la situation financière de la commune :

	Montant	Montant	Evolutio n n-1
Dépenses de gestion	1 990 786 €	1 819 990 €	-8.58%
Recettes de gestion	2 227 530 €	2 265 917 €	1.72%
Epargne de gestion	<b>236 744 €</b>	<b>445 927 €</b>	<b>88.36%</b>
intérêt dette	43 916 €	48 733 €	10.97%
Epargne Brute	<b>192 828 €</b>	<b>397 194 €</b>	<b>105.98%</b>
Remboursement capital dette	143 889 €	104 970 €	-27.05%
Epargne nette	<b>48 939 €</b>	<b>292 224 €</b>	<b>497.12%</b>
Dette en capital	1 103 519 €	1 012 549 €	
Dette/épargne brute (années)	5.7	<b>2.5</b>	
Annuité dette/épargne de gestion	79%	34%	

1°) les dépenses de gestion ont diminué de plus de 8.5 % ; ce malgré la rigidité de certains postes de dépenses importants (salaire du personnel, énergie...).

2°) les recettes des gestion ont augmenté au même que l'inflation.

3°) L'épargne de gestion est ainsi passé de 236 000 à 446 000 €, soit une augmentation de 210 000 euros !

4°) l'épargne nette (ce qu'il reste pour s'équiper et investir une fois l'annuité de la dette payée) est passée d'environ 49 000 € à environ 293 000 € soit presque 5 fois plus...

5°) l'annuité de la dette ne représente plus que 34 % de notre épargne de gestion contre 79 % fin 2004 et notre capacité de remboursement de dette passe de près de 6 années à 2.5 années .  
 Le montant de notre dette s'élève à 1 012 000 euros fin 2005.

Ces résultats, à condition que l'effort de rigueur soit maintenu permettent d'envisager pour 2006 la réalisation des nouveaux ateliers municipaux et l'aménagement de locaux pour les associations.

Le Maire présente ensuite le compte administratif et le compte de gestion 2005 comme indiqué ci-dessous.

Vote du Compte Administratif 2005 (Le Maire étant sorti de la salle, le nombre de conseillers est porté 14 à et de suffrages exprimés est porté à 17)

Sous la présidence de Monsieur Poulain-Rhem le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2005 dressé et présenté par Mr Monsieur Jean Pierre Favroul Maire de Bouliac, conformément à l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif lequel peut se résumer ainsi :

SECTION	RECETTES	DEPENSES	EXCEDENT (+) DEFICIT (-)
<b>Fonctionnement</b>	<b>2 693 267.76 €</b>	<b>1 910 602.37 €</b>	<b>782 665.39 €</b>
<b>Investissement</b>	<b>494 938.78 €</b>	<b>651 432.97 €</b>	<b>-156 494.19 €</b>
<b>Restes à réaliser</b>	<b>149 334.20 €</b>	<b>106 258.61€</b>	<b>43 075.59 €</b>

Constate les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

Vote du Compte de Gestion 2005

(Le Maire étant revenu dans la salle, le nombre de conseillers est porté à 15 et de suffrages exprimés est porté à 18)

Le Conseil Municipal

Après s'être fait présenter par Mr Jean Pierre Favroul les budgets primitif de l'exercice 2005 les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs, des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2005

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2005 celui de tous les titres de recettes émis de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2005 au 31 décembre 2005 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2005 en ce qui concerne les différents sections budgétaires et budgets annexes ;

3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2005 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Résultat du vote : unanimité

## BUDGET GENERAL-AFFECTATION DU RESULTAT 2005

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2005, décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

### → Résultat de la section de fonctionnement à affecter

<i>Résultat de l'exercice excédent</i>	: ... 378 517.53 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur excédent	: ... 404 147.86 €
Résultat de clôture à affecter(A1) excédent	: ... <b>782 665.39 €</b>

### → Besoin réel de financement de la section d'investissement

<i>Résultat de la section d'investissement</i>	:
Déficit de l'exercice	:... <b>-156 494.19 €</b>

Résultat comptable cumulé R 001 excédent:		
D 001 déficit	:	
Dépenses d'investissement restant à réaliser		<b>106 258.61 €</b>
Recettes d'investissement restant à réaliser	:	<b>149 334.20 €</b>
Solde des restes à réaliser :	:	<b>43 07559 €</b>
Besoins (-) réel de financement	:	<b>113 418.60 €</b>

→ **Affectation du résultat de la section de fonctionnement**

**Résultat excédentaire (A1)**

En couverture du besoins réel de financement (B) : **113 418.60**  
dégagé à la section d'investissement (r1068)

En excédent reporté à la section de fonctionnement **669 246.79**

→ Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de Fonctionnement		Section d' Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté	D001 : solde d'exécution N-1	R1068 : excédent de Fonctionnement capitalisé
	<b>669 246.79</b>		<b>113 418.60</b>

Résultat du vote : unanimité

## BUDGET PRIMITIF 2006

Mr Favroul, Maire ayant présenté les résultats de l'exercice 2005, présente le projet de budget primitif 2006 qui a été adopté en commission des finances le 28 novembre 2005 et le 20 février 2006

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

**1) vote le budget en Fonctionnement par chapitre, en Investissement par opération comme suit**

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

*Dépenses de fonctionnement:*

002	Déficit de fonctionnement reporté	00.00
011	Charges à caractère général	708 770.00
012	Charges de personnel	999 000.00
65	Autres charges de gestion courante	270 700.00
66	Charges financières	44 251.43
67	Charges exceptionnelles	14 200.00
68	Dotations au amortissements	10 000.00
739	Reversement impôts et taxes	00.00
022	Dépenses imprévues autres dépenses	149 925.06
023	Virement section investissement <sup>6</sup>	728 318.51

*Recettes de fonctionnement:*

603	Variation des stocks	00.00
70	Vente de produits	30 300.65
713	Variation des stocks	00.00
72	Travaux en régie	00.00
73	Impôts et taxes	1 739 259.00
74	Dot°, subv°, particip°	449 544.00
75	Autres prod.gest°	32 000.00
77	Produits exceptionnels	00.00
777	-values cession	00.00
79	Transfert de charges	0.00
013	Atténuation de charges	4 814.56
002	Excédent fonctionnement	669 246.79

**TOTAL**

**2 925 165.00 €**

**2 925 165.00 €**

## SECTION D'INVESTISSEMENT

<i>Dépenses d'investissement:</i>		<i>Recettes d'investissement:</i>
Opérat° financières	113 061.05	843 518.67
Opérat° 03 (ateliers municipaux)	445 694.40	162 190.94
Opérat° 04 (Trav. équip courant)	140 000.00	22 046.00
Opérat° 06 (salle des fêtes)	2 500.00	0.00
Opérat° 07 (équipements sportifs)	17 000.00	0.00
Opérat° 08 (Cuisine scolaire)	0.00	0.00
Opérat° 10 (Groupe scolaire)	85 500.00	11 000.00
Opérat° 11 (centre aéré)	10 000.00	0.00
Opérat° 12 (crèche)	46 000.00	18 000.00
Opérat° 19 (Plaine des sports)	150 000.00	18 000.00
Opérat° 23 (électrification)	40 000.00	00.00
Opérat° 24 (environnement)	5 000.00	00.00
Opérat° 25 (maison des associations)	20 000.00	
Déficit 2005 reporté	156 494.35	
Affectation 2004		113 418.60
Restes a réaliser	106 258.61	149 334.20
<b>TOTAL</b>	<b>1 337 508.41 €</b>	<b>1 337 508.41 €</b>

### 2) fixe les taux d'imposition comme suit

Taxe d'Habitation	14.33%
Taxe Foncière Bâti	19.03%
Taxe Foncière non Bâti	69.26%

### 3) Donne tous pouvoirs au Maire pour

3.1 demander les subventions correspondantes aux opérations votées à l'Etat, à la Région, au Conseil Général et à tout autre organisme

3.2 signer les demandes d'autorisations de travaux correspondantes aux opérations votées

3.3 signer les conventions de maîtrise d'œuvre nécessaires à la réalisation des opérations votées

Résultat du vote : unanimité

## COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2005 BUDGET CENTRE DE LOISIRS

Le Maire présente le compte administratif et le compte de gestion 2005 comme indiqué ci-dessous.

Vote du Compte Administratif 2005 (Le Maire étant sorti de la salle, le nombre de conseillers est porté à 14 et de suffrages exprimés est porté à 17)

Sous la présidence de Monsieur Poulain-Rhem le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2005 dressé et présenté par Mr Monsieur Jean Pierre Favroul Maire de Bouliac, conformément à l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré ;

Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif lequel peut se résumer ainsi :

SECTION	RECETTES	DEPENSES	EXCEDENT (+) DEFICIT (-)
<b>Fonctionnement</b>	<b>98 521.00 €</b>	<b>98 313.05 €</b>	<b>8 792.05 €</b>
<b>Investissement</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1 031.89 €</b>	<b>-1 031.89 €</b>

Constate les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

Vote du Compte de Gestion 2005

(Le Maire étant revenu dans la salle, le nombre de conseillers est porté à 15 et de suffrages exprimés est porté à 18) .Le Conseil Municipal après s'être fait présenter par Mr Jean Pierre Favroul les budgets primitif de l'exercice 2005 les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs, des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2005

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2005 celui de tous les titres de recettes émis de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2005 au 31 décembre 2005 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2005 en ce qui concerne les différents sections budgétaires et budgets annexes ;

3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2005 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Résultat du vote : unanimité

## **BUDGET CENTRE DE LOISIRS-AFFECTATION DU RESULTAT 2005**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2005, décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

### **→ Résultat de la section de fonctionnement à affecter**

<i>Résultat de l'exercice excédent</i>	:	...
<i>Résultat reporté de l'exercice antérieur excédent</i>	:	...13 280.71 €
Résultat de clôture à affecter (A1) excédent	:	... 8 792.05 €

### **→ Besoin réel de financement de la section d'investissement**

<i>Résultat de la section d'investissement</i>	:	
Déficit de l'exercice	:...	-1 031.89 €



déficit	:	.....
<b>Résultat comptable cumulé R 001 excédent:</b>		
D 001 déficit	:	
Dépenses d'investissement engagées non mandatées et restes à réaliser	:	
Recettes d'investissement restant à réaliser	:	
Solde des restes à réaliser :	:	<b>0.00 €</b>
(B) Besoins (-) réel de financement	:	<b>1 031.89 €</b>

→ **Affectation du résultat de la section de fonctionnement**

**Résultat excédentaire (A1)**

En couverture du besoins réel de financement (B) :	<b>1 031.89 €</b>
dégagé à la section d'investissement (r1068)	
En excédent reporté à la section de fonctionnement	<b>7 760.16 €</b>
TOTAL (A1)	

→ Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de Fonctionnement		Section d' Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté	D001 : solde d'exécution N-1	R1068 : excédent de Fonctionnement capitalisé
	<b>7 760.16</b>		<b>1 031.89</b>

Résultat du vote : unanimité

## BUDGET PRIMITIF 2006/CENTRE DE LOISIRS

Mr Le Maire ayant présenté les résultats de l'exercice 2005, présente le projet de budget primitif 2005. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

1) vote le budget comme suit

Dépenses de fonctionnement	100 261.00 €
Recettes de fonctionnement	100 261.00 €
Dépenses d'investissement	1 031.89 €
Recette d'investissement	1 031.89 €

2) Fixe à la participation du budget général de la commune à 27 500€

Résultat du vote : unanimité

## REGIES D'AVANCE IMPUTATION DES DEPENSES

Mr Favroul, Maire explique, qu'à la demande du receveur municipal, le Conseil Municipal doit déterminer les comptes d'imputation des avances réalisées dans le cadre du fonctionnement des différentes régies.

Où ces explications et après en avoir délibéré le conseil municipal fixe comme suit les comptes d'imputation des avances faites dans le cadre des régies d'avance :

Compte	Régie	Jumelage	CLSH	Manifestations
60623 : Alimentation		X	X	X
60631 : Fourniture d'entretien			X	
60632 : Fourniture petite équipement		X	X	X
6065 : Livres, disques, cassettes		X	X	X
6068 : Autres matières et fournitures		X	X	X
6135 : Location mobilières		X	X	X
6182 : Documentation		X	X	X
6231 : Annonces et insertions		X	X	X
6232 : Fêtes et cérémonies		X	X	X
6236 : Catalogues et imprimés		X	X	X
6247 : Transports collectifs		X	X	
6256 : Missions		X	X	
6288 : Autres services		X	X	X
6251 : Voyages et déplacements		X		
6261 : Frais d'affranchissement		X	X	
6262 : Frais de télécommunication		X	X	
6532 : Frais de mission des élus		X	X	

Résultat du vote : unanimité

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée

Ont signé les membres présents